



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 24
Mercredi 24 juin 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Vacances d'été

Fermeture de l'administration communale

Pendant les vacances d'été, le secrétariat communal sera fermé du **lundi 29 juin 2026 au dimanche 19 juillet 2026**. Pour consulter les dossiers en dépôt public ou pour toute urgence durant cette période, il sera possible de contacter la mairesse au 079 299 45 22.

Quant au bureau de l'administratrice des finances, il sera fermé du **lundi 20 juillet 2026 au dimanche 9 août 2026**.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été.

Belprahon, le 10 juin 2026

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2026

Conformément à l'article 61, al. 1, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2026 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 25 juin 2026 au 14 juillet 2026, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Le secrétariat étant fermé à partir du 29 juin 2026, pour une consultation du procès-verbal, il sera nécessaire de prendre contact avec M^{me} Rais, au 079 299 45 22. Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre son contenu. Celle-ci doit être adressée au Conseil communal dûment signée et datée.

Belprahon, le 24 juin 2026

Le Conseil communal

Fête du 1^{er} août

La fête nationale du 1^{er} août, organisée cette année par le Club sportif, se déroulera le **vendredi 31 juillet 2026, dès 18h**, au terrain de football.

Toute la population est cordialement invitée à se retrouver à cette occasion pour partager

un moment convivial autour du traditionnel feu.

Comme chaque année, le jambon sera offert par la commune. Les participants sont invités à apporter une salade, du pain ou tout autre accompagnement de leur choix. Des boissons pourront être achetées sur place.

Belprahon, le 24 juin 2026

Le Conseil communal



Champoz

Vacances d'été

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 6 juillet au 14 août 2026 inclus. (En cas d'urgence, la caissière est atteignable au 032 492 12 88 pendant les heures de bureau et le maire au 079 552 58 53, en dehors des heures de bureau ou en cas d'absence de la caissière).

Les autorités de Champoz vous souhaitent de belles vacances estivales.

Champoz, le 16 juin 2026

Le Conseil Communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 70, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2026 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 24 juin 2026 au 24 juillet 2026 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Horaire: mardi de 16h30 à 17h30 ou sur rendez-vous.

En raison des vacances estivales, l'administration communale sera fermée du 6 juillet 2026 au 14 août 2026. (Il est néanmoins possible de consulter le procès-verbal durant les vacances en appelant le maire au 079 552 58 53).

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. Celle-ci doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 19 juin 2026

Le Conseil Communal



Corcelles

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. André Jordi

Date du prélèvement: 26.5.2026

Nombre d'échantillons: deux prélèvements

Provenance de l'eau: Source du Gore-Virat

Traitement de l'eau: désinfectée par rayon UV

Lieu de prélèvement: Clos la Jus 39 (fontaine) et Clos Cabert 20a (fontaine)

Qualité bactériologique: irréprochable

Teneur en Nitrate: 4.9 mg/l

Dureté en graduation française: 21.4 °f (eau mi-dure)

Selon l'appréciation du Laboratoire cantonal, les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales.

Les détails de ces analyses peuvent être consultés sur demande au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Corcelles, le 16 juin 2026

Le secrétariat communal



Court

Commune bourgeoise de Court

Information aux consommateurs d'eau potable

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés en mai 2026 et les résultats d'analyses officiels ont montré que l'eau potable distribuée par la Bourgeoisie de Court est conforme aux normes légales:

- qualité bactériologique: irréprochable
- dureté en graduation française (f): 13.7 (mi-dure)
- teneur en nitrate (mg/l): 4.81
- teneur en magnésium (mg/l): 3.19
- teneur en calcium mg/l: 49.5
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: chloration.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de la Bourgeoisie de Court, tél. 032 497 92 61.

Court, le 24 juin 2026

Bourgeoisie de Court



Crémises

Avis de construction

Requérants: Maria & Diego Dominguez, Sur le Crêt 101, 2746 Crémises

Auteur du projet: GobaTech, Gobat Patrick, En Geneveret 11, 2824 Vicques

Emplacement: parcelle N° 796, au lieu-dit «Sur le Crêt 101» commune de Crémises

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur extérieure, Ouest du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 17 juin 2026

Secrétariat communal



Eschert

Assemblée communale du 18 juin 2026

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 juin 2026 est en dépôt public pour consultation à l'Administration communale du 24 juin au 22 juillet 2026. Passé ce délai et sauf correction souhaitée dans l'intervalle, le PV précité sera ratifié par le Conseil communal, sans nouvelle communication.

Eschert, le 24 juin 2026

Le Conseil communal



Grandval

Fermeture du secrétariat

En raison de la sortie des aînés, le secrétariat sera fermé jeudi 2 juillet 2026.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 24 juin 2026

Le Secrétariat municipal



Loveresse

Canicule: mesures de prévention

Notre région traverse actuellement une période de fortes chaleurs qui peut s'avérer éprouvante pour l'organisme, en particulier pour les personnes âgées, dont la sensation de soif et la capacité à réguler la température corporelle diminuent avec l'âge. La Commune rappelle les mesures élémentaires de protection:

- Éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes de la journée (privilégier le matin et le soir)
- Boire beaucoup, éviter l'alcool et manger léger
- Aérer la nuit ou tôt le matin, puis fermer les fenêtres et assombrir les pièces (volets, stores ou rideaux)
- Rester à l'ombre, porter des vêtements légers, se rafraîchir
- Chercher les endroits frais ou climatisés
- Médicaments: consulter une ou un médecin pour savoir si un traitement doit être adapté

Les autorités invitent chaque citoyenne et citoyen à faire preuve de bienveillance. Un appel téléphonique, une visite de courtoisie ou une simple vérification auprès d'un voisin âgé permettent souvent de détecter les premiers signes de déshydratation

ou de coup de chaleur (fatigue inhabituelle, maux de tête, propos confus).

Loveresse, le 24 juin 2026

Conseil communal



Perrefitte

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 15 juin 2026

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 15 juin 2026 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du mercredi 24 juin 2026 au mardi 14 juillet 2026.

Durant ce délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Vu la fermeture du bureau municipal dès le vendredi 10 juillet 2026, il sera possible de prendre rendez-vous au 079 458 71 53 pour les journées restantes du dépôt public mentionné ci-dessus.

Perrefitte, le 24 juin 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante: Fromagerie Amstutz SA, Fromagerie 46, 2717 Fornet-Dessous.

Auteur du projet: Viret Architectes SA, M. Martial Viret, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.

Emplacement: parcelles N° 61 et 63, aux lieux-dits: «Fromagerie 45, 45a et 46», Fornet-Dessous, commune de Petit-Val.

Projet: remplacement de la production de chaleur à mazout par une chaudière à copeaux de bois avec modification du canal de cheminée ainsi que création d'un silo avec trémie et d'un accès pour la livraison des copeaux; changement d'affectation de la porcherie (bâtiment N° 45) avec modification de l'agencement intérieur et des ouvertures en façades pour la création de locaux de salage, séchage, emballage et stockage du fromage, création d'une boutique, de deux garages et de divers locaux de travail et locaux techniques; démolition d'un bâtiment annexe (N° 46a) et agrandissement de la cave à gruyère, rehaussement et transformation du bâtiment N° 46; pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment N° 45a, réaménagement des espaces extérieurs avec aménagement de rampes et de places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZH.

Recensement arch.: ensemble bâti B.

Dérogation: art. 80 LR.

Remarque: projet conforme à l'affectation de la zone.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 juin 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

ça me dit marche!

Pour vous faire découvrir notre région, la Commune a décidé de continuer à organiser une action «ça me dit marche».

Nous vous donnons rendez-vous **le samedi 27 juin 2026 à 9h30 devant le bâtiment scolaire à Châtelat**.

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Souboz, le 10 juin 2026

Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

Prélèvements officiels effectués par Micael Zwygart

Date des prélèvements: 3 juin 2026

Provenance de l'eau: réseau de distribution (eau source du Pichoux)

Traitement de l'eau: désinfectée par UV

Lieux du prélèvement: fontaines à Souboz et à Sornetan

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli: conforme aux exigences

Entérocoques: conforme aux exigences

Germes aérobies, mésophiles: conforme aux exigences

Degré de dureté: 18.2 à Souboz et 27.9 à Sornetan

Selon l'appréciation du Laboratoire cantonal, les résultats d'analyses répondent aux dispositions légales. Les détails de ces analyses peuvent être consultés sur le site internet de la commune www.petit-val.ch ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les analyses de l'eau potable des autres villages peuvent être consultées sur le site internet du Syndicat des eaux des Franches Montagnes www.eau-sef.ch.

Souboz, le 24 juin 2026

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée **du 8 au 19 juillet 2026**.

Les dossiers de demande de permis de construire en dépôt public peuvent être consultés en prenant rendez-vous au préalable avec M. Jean-Michel Carnal, conseiller communal responsable des constructions au 079 292 86 74.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaite un bel été.

Souboz, le 24 juin 2026

Conseil communal

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch



Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Prestaball Sàrl, Rue du Moulin 56, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Arc architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 227, 228, 229 et 976, au lieu-dit : « Rue du Moulin 56 », commune de Reconvilier.

Projet : reconstruction de la halle de stockage de la déchetterie Precycling après incendie, démolition d'anciens emplacements de stockage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : AI.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 juin 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 15 juin 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 15 juin 2026 est déposé publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 22 juin 2026

Le Conseil municipal



Saicourt

Restrictions pour l'approvisionnement en eau dans les villages de Saicourt et du Fuet

En raison de la période de sécheresse que nous traversons, le Service des eaux se voit contraint de prendre des mesures de restriction pour l'approvisionnement en eau potable.

Les conséquences pour les utilisateurs sont les suivantes :

- l'utilisation de l'eau se fera de manière économique;
- le lavage des voitures est interdit;
- les arrosages par des moyens mécaniques (jets) ou automatiques sont interdits;
- le remplissage des piscines est interdit.

Ces mesures entrent en vigueur immédiatement et seront annulées dès que possible.

Nous espérons que la discipline des abonnés nous évitera d'autres restrictions et remercions d'ores et déjà la population de sa collaboration qui doit nous permettre d'assurer normalement la distribution d'eau potable pour les besoins vitaux.

Le Fuet, le 17 juin 2026

Conseil municipal

Informations communales

Installation de piscine

L'installation de piscines non chauffées d'une surface de plus de 15 mètres carrés et les piscines chauffées d'une contenance de plus de 8 m³ sont soumises à l'octroi d'un permis de construire. De plus, le remplissage des piscines doit être annoncé préalablement à l'administration communale.

Stationnement de véhicules non immatriculés

L'article 16 al. 1 de la loi sur les déchets stipule que les détenteurs ou détentrices de véhicules hors d'usage, de pièces détachées, de pneus, de machines, d'engins et autres appareils ont l'obligation de les éliminer dans un délai d'un mois s'il leur est impossible de les garder dans des locaux couverts. Un véhicule non immatriculé est considéré comme hors d'usage.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le **vendredi 26 juin 2026**.

Le Fuet, le 24 juin 2026

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant : M. Jérôme Gilgen, La Citadelle 123, 2732 Saules.

Emplacement : parcelle N° 20, au lieu-dit : « La Citadelle 21 », commune de Saules.

Projet : rénovation et isolation de la toiture, pose de tuiles en terre cuite de couleur rouge et de panneaux photovoltaïques intégrés, réfection des façades avec création d'une baie vitrée sur la façade Ouest, remplacement des fenêtres et pose de stores, installation d'un poêle suédois avec création d'un nouveau canal de cheminée en toiture, pose de pavés gazon pour la création de nouvelles places de stationnement et pose de pavés drainants sur la place goudronnée existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : centre ancien et zone de verdure.

Dérogations : art. 48 LAE, 89 al. 3 OC, 80 LR, 213 et 231 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juillet inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 juin 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Alwynn Gilgen, rue des Fléoles 5, 2606 Corgémont, Médéric Gilgen, Winkingerweg 4, 8037 Zürich, Cléa Heyraud, rue Saint-Louis 2a, 1110 Morges

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Schaer Pascal, Est 2, 2732 Reconvilier

Usufruitiers : Alain et Nicole Gilgen, Les Côtattes 71, 2732 Saules

Emplacement : parcelle N° 178, au lieu-dit : Les Côtattes 71, Saules, commune de Saules

Projet : remplacement chauffage électrique par une pompe à chaleur

Dimensions et genre de construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : zone d'habitation

Dérogation(s) : aucune

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juillet 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 22 juin 2026

Administration communale



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : M^{me} Florence Munarini et M. Luis Maia, Les Vergers 7, 2743 Eschert.

Auteur du projet : Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.

Emplacement : parcelle N° 841, au lieu-dit : « Mont Girod 71 », commune de Sorvilier.

Projet : assainissement d'un chalet d'alpage et changement d'affectation pour une habitation à l'année, construction d'un auvent, création d'un nouvel accès avec démolition d'une partie du mur de pierres sèches et abattage d'arbres dans la haie.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Objet protégé : haie et bosquets et mur de pierres sèches (58 RAC).

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFO, 27 LCPN, 26 OCPN et 58 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juillet 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 juin 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Cédric Affolter, Clos Beausan 13, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : le requérant

Emplacement : parcelle N° 925, au lieu-dit : « Route de Bévillard 2 » commune de Sorvilier

Projet : construction d'une place de dépôt bétonnée couverte et pose d'un enrobé bitumineux à l'avant

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : art. 24 LAT

Remarque : périmètre de mise en œuvre corridors faunistique d'importance régionale

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement**, au secrétariat communal

de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 17 juin 2026
Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérant : M. Franz Oppliger, Dreihubelweg 73, 3250 Lyss.
Projet : installation d'un poêle à bois avec sortie du canal de fumée en toiture du bâtiment Rue de Tramelan 39 sis sur la parcelle N° 233 en zone mixte 2.
Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.
Tavannes, le 17 juin 2026
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Dérogation : art. 24 LAT
Requérant : M. Alexandre Geiser, Belfond 2, 2710 Tavannes.
Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.
Projet : agrandissement et modification de la cage d'escalier et des salles de bain côté ouest, modification d'ouverture de fenêtre et rénovation de la toiture du bâtiment Belfond 1, ainsi que la construction d'un couvert à voiture, le tout sur la parcelle N° 2028 en zone agricole.
Recensement architectural : objet digne de protection.
Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.
Dérogation requise : à l'article 24 LAT.
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.
Tavannes, le 17 juin 2026
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Société Coopérative Migros Neu-châtel-Fribourg, Route des Perveuils 2, 2074 Marin-Epagnier.
Auteur du projet : C5 Architectes SA, Rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.
Projet : remplacement des réclames « Migros » (enseignes lumineuses) en façades et sur poteaux à la Rue de Pierre-Pertuis 11 sis sur la parcelle No 129 en zone PQ1 « Migros ».
Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit,

faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.
Tavannes, le 17 juin 2026
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Yves Bichsel, Quart-Dessous 4, 2606 Corgémont.
Projet : pose de trois fenêtres en façade est du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 38 sis sur la parcell^e No 2346 en zone d'activités A6S.
Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 juillet 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.
Tavannes, le 17 juin 2026
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : DPD (Suisse) SA, La Combe 2, 2710 Tavannes.
Projet : demande de permis de construire « après coup » pour l'installation d'éclairages sur le toit du bâtiment La Combe 2 sis sur la parcelle N° 1860 en zone d'activités A1 « Malvaux ».
Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.
Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.
Tavannes, le 24 juin 2026
Le chef des travaux publics



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : RUG Immobilier Sàrl, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier
Adresse du projet : BF 237, Rue Aimé Charpilloz 4, Bévillard
Description du projet : transformation de la toiture existante dans le cadre d'un assainissement énergétique, comprenant la pose d'un système de couverture isolant d'une épaisseur totale maximale d'environ 14cm, l'amélioration de l'étanchéité de la toiture, ainsi que l'adaptation des raccords, évacuations d'eau pluviale et finitions périphériques.
Dimensions du projet : selon plans déposés
Constructions du projet : selon plans déposés
Zone d'affectation et de constructions : zone centre C
Dépôt public : du 17 juin au 17 juillet 2026 inclusivement
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».
Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Bévillard, le 11 juin 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Rachel Lambert, Les Ragies 1, 2735 Bévillard
Auteur du projet : Faivre Energie SA & Liechti SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont
Adresse du projet : BF 1000, Les Ragies 1, Bévillard
Description du projet : remplacement d'une chaudière électrique par une PAC air-eau.
Dimensions du projet : selon plans déposés
Constructions du projet : selon plans déposés
Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation 2
Dépôt public : du 17 juin au 17 juillet 2026 inclusivement
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».
Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Bévillard, le 15 juin 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Patrick Brunner, Petit Pontarlier 3, 2000 Neuchâtel
Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier
Adresse du projet : BF 1279, sous les Colons 19, Malleray
Description du projet : remplacement du chauffage mazout par une pompe à chaleur air- eau
Dimensions du projet : selon plans déposés
Constructions du projet : selon plans déposés
Zone d'affectation et de constructions : zone mixte 3
Dépôt public : du 24 juin 2026 au 24 juillet 2026 inclusivement
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».
Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Bévillard, le 22 juin 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Club de Pétanque la Gentiane Bévillard, Raymond Rohrbach, Rue des Prés 17, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Heimann Olivier, Les Côtes 5, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1367, Pâturage de l'Envers, Route de Montoz, Bévillard

Description du projet : création d'une place en groise de 14m x 17m, pose d'une structure démontable, soit tunnel agricole TOOLPART type Hilander

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone sports et loisirs

Dépôt public : du 17 juin au 17 juillet 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 11 juin 2026

Commune mixte de Valbirse

Demande de permis de construire après-coup

Requérants/maître d'ouvrage : Christophe Mornod, Rue du Beurnez 13, 2733 Pontenet

Adresse du projet : BF 407, Les Cornettes, Pontenet

Description du projet : remodelage du terrain agricole afin de le rendre à nouveau accessible pour les véhicules agricoles. Décapage de la couche végétale apport de terre triée sur une surface d'environ 200 mètres carrées et 100cm de hauteur.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone Agricole

Dépôt public : du 24 juin 2026 au 24 juillet 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2026

Commune mixte de Valbirse

2. Comptes 2025
3. Comptes 2026 + répartition des actifs
4. Dissolution du syndicat
- Service des inhumations, arrondissement de Moutier et environs – dissolution du syndicat

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

Lors de l'Assemblée des délégués du mardi 12 mai 2026, l'Assemblée a pris les décisions suivantes :

- Acceptation d'un crédit de CHF 45'000.- pour la coupe de bois N° P10310 à Roches.
- Acceptation d'un crédit de CHF 50'000.- pour la coupe de bois N° P10410 à Roches.
- Acceptation d'un crédit de CHF 45'000.- pour la coupe de bois N° P70410 à Perrefitte.

Voies de recours

Un recours contre les décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Eschert, le 20 juin 2026

Le Conseil du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environ

Divers

Service des inhumations – Arrondissement de Moutier et environs

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire aura lieu le
vendredi 17 juillet 2026, à 19h
à l'Hôtel de Ville de Moutier, salle 1, 3° étage

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la dernière assemblée (22.12.2025)

Validation
de vos avis
sur la plateforme :
lundi 14h



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel :
Heures d'ouverture :

secretariat@tavannes.ch
Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Vendredi:
9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi
www.tavannes.ch

Site internet :

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Administration communale
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Secrétariat : 032 493 40 85 secretariat@eschert.ch
Finances : 032 493 40 91 finances@eschert.ch
Horaires de guichets: Lundi, de 17 h 30 à 18 h 45
ou sur rendez-vous par
téléphone ou courriel.
Permanence téléphonique: Lundi au mercredi (secrétariat),
lundi et mardi (finances)
9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
Site internet: www.eschert.ch

Agence AVS du Grand-Val

Vers l'École 10a, 2743 Eschert, 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence), avs.grandval@cremines.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch